

Lutte contre la tuberculose

Par convention signée avec l'Agence Régionale de Santé le 30 mars 2016, le Conseil Départemental exerce la compétence de la Lutte contre la tuberculose.

La tuberculose

La tuberculose est une maladie due à une bactérie (mycobactérie du complexe tuberculosis). La tuberculose atteint le plus souvent les poumons. On parle alors de tuberculose pulmonaire. Mais la tuberculose peut aussi atteindre d'autres organes (ganglions, plèvre, os,..).

La transmission

Seule la tuberculose pulmonaire est contagieuse. La transmission se fait par voie aérienne, par dispersion de gouttelettes de sécrétions bronchique, par un contact prolongé (plusieurs heures) avec un malade, particulièrement si ce dernier tousse.

La tuberculose est une maladie à déclaration obligatoire. La déclaration peut être établie par un médecin qu'il soit généraliste, pneumologue, infectiologue ou bactériologiste. La déclaration est anonyme. Elle doit être transmise à l'Agence Régionale de Santé.

Le nombre de cas de Tuberculose

La France est un pays avec une incidence faible et le nombre de cas de tuberculose déclarés en France continue de baisser.

Chaque année environ 4700 cas sont ainsi déclarés avec une forte disparité, tant territoriale (incidence plus importante en Guyane et en Ile de France) que populationnelle (incidence plus élevée chez les publics sans domicile fixe ou originaires de pays de forte endémie).



Dans le Gers, l'incidence est faible. Chaque année environ 10 cas nous sont notifiés.

Divers facteurs telle l'absence de recours aux soins, voire les errances diagnostic font que le diagnostic de la maladie peut être tardif.

Le Centre de Lutte Anti Tuberculeux (CLAT)

Le CLAT est une équipe composée d'une secrétaire, de deux infirmières et de médecins, dont un pneumologue. Chaque département doit disposer d'un CLAT lequel doit être habilité par l'ARS.

<https://www.gers.fr/aides-infos-pratiques/sante/lutte-contre-la-tuberculose>

L'ensemble des CLAT départementaux sont fédérés dans un réseau national, nommé réseau de CLAT.

Le CLAT du Gers sera sollicité par l'ARS Occitanie pour conduire l'enquête autour des personnes porteuses d'une tuberculose pulmonaire résidant dans le département.

Par ailleurs, le réseau des CLAT nous sollicite pour les personnes résidant dans le Gers, mais ayant eu un contact avec une personne malade d'un autre département.

Les missions

La prophylaxie

Le personnel du CLAT, en général une infirmière, se met en rapport avec le patient pour identifier les personnes qu'il a côtoyé, tandis qu'il était contagieux, avant que le diagnostic ne soit porté. Avec l'accord de la personne malade, et après avoir identifié les sujets contact, le personnel du C.L.A.T informe ces personnes des examens à réaliser, à savoir :

- › **Une radiographie de thorax.** Celle-ci a pour but de rechercher une éventuelle tuberculose synchrone du cas initial.
- › **Un Test tuberculinique.** Ce test intra dermique devra être réalisé aux personnes ayant été en contact prolongé avec le malade, huit semaines à compter du dernier contact avec le malade.

Le traitement

Le CLAT est aussi habilité pour assurer la délivrance du traitement tant de patients présentant une tuberculose pulmonaire que ceux dépistés porteur d'une primo infection. Nous assurons le suivi clinique et biologique lié à ces traitements.

Information

Le CLAT assure également l'information des sujets contacts afin d'expliquer la démarche à suivre. Notre participation au réseau national nous permet de suivre les évolutions des recommandations.


Contact



CENTRE DE LUTTE ANTI-TUBERCULEUX

Service prévention Santé et Vaccinations

4 Place du Maréchal LANNES
32000 AUCH

 [0562673030](tel:0562673030)

 [Courriel](#)

[> Voir la fiche](#)

DÉPARTEMENT
DU GERS



Conseil Départemental du Gers

✉ **Nous contacter**

81 route de Pessan
BP 20569
32022 Auch Cedex 9
05 62 67 40 40